



Procédure de divorce, orientation

Par **Visiteur**, le **18/03/2007** à **17:38**

Bonjour, J'aimerais savoir comment entamer une procédure de divorce, en effet je suis mariée depuis le 15.04.1994 et je ne m'entends plus avec mon époux sur tout les points. L'éducation des enfants est un gros point important avec lequel il y a toujours des contradictions. Je suis dans un logement de fonction lié à mon travail et je n'ai que le smic (environ 800 €). J'ai deux enfants de 10 et 11 ans. Pouvez-vous m'orienter?

Par **uccen**, le **22/06/2007** à **12:45**

Bonjour, Pour diligenter une procédure en divorce, telle que soit sa forme (contentieuse ou consensuelle) il vous faut impérativement vous rapprocher d'un avocat, ce dernier rédigera les termes de la requête en divorce afin de la déposer au greffe du tribunal compétent territorialement. Lorsque vos ressources et charges le justifient vous pouvez formuler une demande d'aide juridictionnelle, il vous suffit de remplir un imprimé d'aide juridictionnelle et de justifier de votre situation pécuniaire, et en en fonction de cette situation vous pouvez bénéficier d'une aide juridictionnelle totale ou partielle.